

DECRET N° 82-340 du 18 octobre 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique, de l'intérim
du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 18 Octobre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 18 Octobre 1982, le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade
Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRFB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MESRS-MF 6
autres Ministères 2 - DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCE 4 Préfets 6 JORPB 1.--